

OMCT

Réseau SOS-Torture



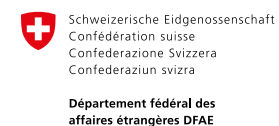
SANAD, SUR LE CHEMIN DE LA RECONSTRUCTION

Rapport
Annuel
2017



Remerciements

L'OMCT souhaite exprimer ses remerciements aux bailleurs de fonds du programme SANAD, particulièrement la Confédération suisse, l'Union européenne et le Fonds de contributions volontaires des Nations unies pour les victimes de la torture. Le contenu du rapport relève toutefois de la seule responsabilité de l'OMCT et ne doit en aucun cas être interprété comme reflétant l'opinion des institutions la soutenant.



Avec l'appui de Rim Ben Ismail et Sara Attafi, ce rapport a été conçu et réalisé par l'équipe du programme SANAD, notamment Najla Talbi, Sabrine Gatri, Afef Chokri, Seifeddine Zouari, Ashraf Bouazizi, Housseem Rabhi, Mohamed Khelifi, Inès Lamloum et Mohamed Taraoui.

Les auteurs remercient tous ceux et toutes celles qui ont contribué à la finalisation du rapport avec leurs conseils.

L'OMCT autorise la libre reproduction d'extraits de cette publication à condition que crédit lui soit rendu et qu'une copie de la publication portant l'extrait lui soit envoyée à son siège.



Table des matières

04	Préface
06	Nous
10	308 Bénéficiaires
14	Assistance sociale
24	Assistance psychologique
30	Assistance médicale
34	Assistance juridique
36	Travail de mise en réseau
42	Conclusions
44	Recommandations

Préface

“

Soutenir les victimes de la torture est autant « à propos des victimes que de nous-mêmes »

”

La torture semble abstraite. Cela semble moyenâgeux. Au plus profond de nous-mêmes toutefois, nous pouvons savoir ce qu'est la torture. Nullement abstraite, mais nous nous refusons d'imaginer, c'est trop douloureux. C'est quelque chose d'interdit, qui ne peut se produire. Et si c'est le cas - pas à nous - à quelqu'un d'autre - à « autrui » - quel que soit « l'autre ». Cette réaction instinctive permet à la torture de se poursuivre. Pire, cela nous empêche d'avoir une vision claire de ce qui doit être fait.

De quelle manière pouvons-nous soutenir celles et ceux qui ont souffert, comment pouvons-nous comprendre et reconnaître leurs besoins, les aider à reconstruire leur vie et à apporter leur contribution à la société ? C'est la question principale sur laquelle se base le troisième rapport SANAD. Il met en exergue un aspect de notre travail, moins connu, moins visible, mais fondamentalement important. Nous l'appelons « assistance sociale ».

Nos collègues des centres SANAD le constatent quotidiennement : la torture se produit au sein de la société et non ailleurs. Les effets de la torture sont directs et concrets et ces effets ont aussi un impact sur la société. La torture anéantit les personnes et leurs vies, leurs familles, leurs relations, la cohésion, mais souvent aussi leur base économique quand, par exemple, le principal pourvoyeur, père, mari ne peut plus travailler. La famille peut être alors stigmatisée et bien plus encore.

Le présent rapport traite des survivants de la torture, ce qu'ils ont enduré, mais aussi ce que nous pouvons faire pour les aider à reprendre leur vie, leur rôle dans la famille, dans la société et comment ils peuvent améliorer notre société. En un mot, nous pourrions aussi dire : nous contribuons à habiliter ceux qui ont enduré un tel supplice pour qu'ils puissent contribuer de nouveau à nos sociétés. Cela concerne autant « les autres » qui ont pu souffrir que « nous-mêmes ».

Et n'est-il pas vrai que le crime de torture est commis par celles et ceux qui agissent en notre nom et pour notre sécurité ? Devrions-nous alors ne pas nous en soucier ? Dans les pays du monde entier, on nous dit : la torture est interdite ; même s'il y a quelques « brebis galeuses », il n'y a pas de telle politique, pas de tolérance. Pour nous, l'épreuve, cependant, est ce que nous faisons si ce qui n'est pas autorisé à se produire se produit. Agissons-nous en tant que société démocratique et reconnaissons-nous le droit des survivants à recevoir un soutien pour une vie dans la dignité ?

Il va sans dire qu'il s'agit également de processus juridiques qui reconnaissent les victimes comme telles, les traitent

en conséquence dans l'ensemble de la chaîne judiciaire, les protègent contre les représailles et réparent « leurs dommages » comme c'est le cas des autres procédures judiciaires. Mais le mérite de ce rapport est de nous montrer les nombreuses voies complémentaires pour soutenir les victimes de la torture. Il s'adresse aux décideurs politiques, aux institutions étatiques, aux ministères de la Santé et des Affaires sociales, mais aussi aux nombreux autres acteurs du système de santé privé, de l'éducation, et plus largement à nous tous.

Quand je regarde le travail qui a été fait par les centres SANAD, cela me rend à la fois triste de voir que leur existence est toujours nécessaire, mais fier de ce qu'ils réalisent. C'est un travail difficile, souvent frustrant. Je suis redevable à l'équipe de SANAD et à notre bureau de Tunis pour ce travail.

Et je remercie celles et ceux qui sont entrés dans notre programme, pour leur confiance, et leurs familles d'avoir fait le long chemin vers la reconnaissance, la réintégration et la justice. Malgré tous les échecs, il est encourageant de voir tous les individus qui aident, des professionnels de la santé aux travailleurs sociaux, des fonctionnaires aux responsables politiques, qui essaient de trouver des moyens pragmatiques d'accompagnement et d'assistance plutôt que d'être bureaucratique. Cela nous rappelle avec force que nous faisons tous partie de la solution.

Nous le devons aux victimes.
Nous le devons à nous-mêmes.

Gerald Staberock, Secrétaire général



Nous

Le programme d'assistance directe de l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) en Tunisie, connu sous la dénomination de « SANAD » comprend depuis sa création en 2013, deux centres basés au Kef et à Sidi Bouzid. Lors de leur installation, il n'existait aucune autre structure équivalente en Tunisie et le personnel de SANAD a été amené à œuvrer dans la créativité et dans le développement de son activité en tenant compte du contexte spécifique dans lequel il a évolué.

Ceci marque l'originalité du programme en matière de prise en charge des victimes de torture et de mauvais traitements en Tunisie.

Tout au long de ces quatre années, les équipes de SANAD ont pu gagner une expérience considérable et solide ainsi que créer un espace de prise en charge multidisciplinaire, qui est fondamental pour

l'amélioration de la situation du bénéficiaire et sa famille. L'objectif premier des deux centres est de fournir une assistance directe et gratuite, allant du juridique au social, psychologique et médical.

Le choix d'implanter les centres SANAD au Kef et à Sidi Bouzid relève en partie au symbolisme de ces deux villes. La décision a été prise aussi dans la perspective d'assurer une couverture des services offerts à l'ensemble du pays, puisque géographiquement, le centre SANAD-Kef couvre toute la région nord, et le centre SANAD-Sidi Bouzid les régions du sud et du centre du pays.

Chaque centre est composé d'une coordinatrice sociale, d'un coordinateur juridique et d'un chargé administratif travaillant en étroite collaboration avec le bureau de l'OMCT à Tunis.

Qu'est-ce que SANAD ?

C'est une assistance juridique, sociale, psychologique et médicale

- 1 | **Aux victimes de torture et de mauvais traitements**
- 2 | **Aux membres de leur famille**

Sanad c'est aussi deux centres

- 1 | **SIDI BOUZID**
- 2 | **KEF**



Coordination du programme SANAD

Plateforme socio-médicale

Plateforme juridique

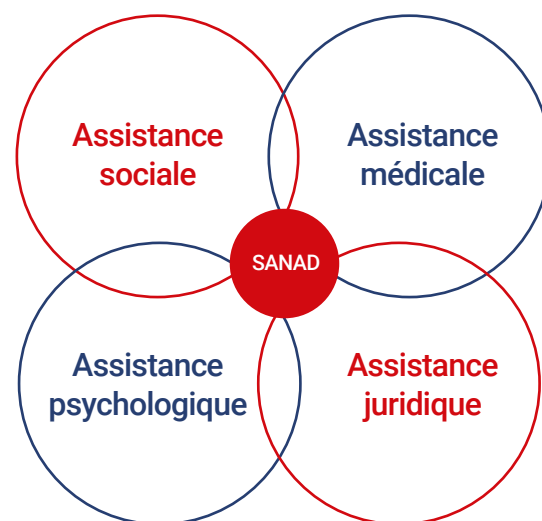
Plateforme administrative & financière

Coordinatrice sociale SBZ	Coordinatrice sociale Kef	Coordinatrice plateforme	Coordinatrice plateforme	Coordinateur juridique Kef	Coordinateur juridique SBZ	Chargé admin/financier SBZ	Chargé admin/financier Kef
---------------------------	---------------------------	--------------------------	--------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------

A l'heure de rédaction du rapport, deux femmes occupent les postes de coordinatrices sociales et deux hommes occupent les postes de coordinateurs juridiques. Tout au long du rapport, nous referons ainsi aux coordinatrices sociales et aux coordinateurs juridiques.

Notre spécificité : La multidisciplinarité

Tout au long de ces quatre années, nous avons pu expérimenter combien il est important pour le bénéficiaire et pour sa famille de se sentir au cœur d'un processus multidisciplinaire où la réparation peut commencer à s'opérer.



Notre processus de prise en charge

Accueil

Toute personne s'adressant à SANAD est accueillie au sein de nos centres et un rendez-vous pour un entretien est fixé.

Entretien

Lors de cet entretien, notre personnel déploie une écoute avvertie permettant à la personne de mieux formuler sa problématique et de collecter tous les éléments nécessaires à la constitution de son dossier.

Éligibilité

Suite à cet entretien, notre équipe SANAD s'assure que la situation en question entre dans le mandat de notre action. Les personnes qui ne sont pas éligibles sont redirigées vers les associations ou structures appropriées appartenant à notre réseau.

Fiches signalétique

Dans le cas où une personne est éligible, un dossier est créé avec toute l'information liée à la personne et la situation en question (données personnelles, témoignage, etc.).

Suivi

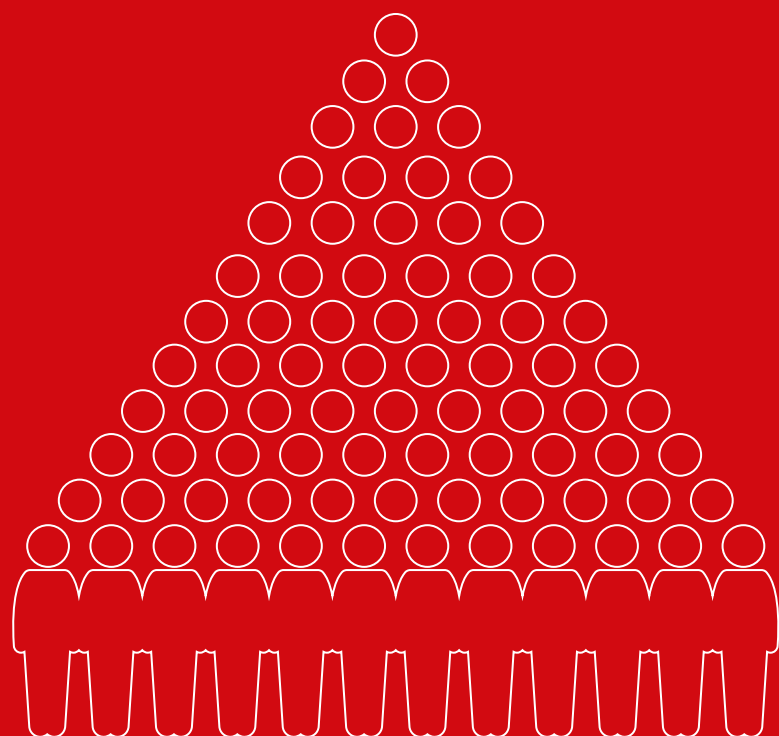
L'accompagnement du bénéficiaire est assuré selon les besoins identifiés et jusqu'à la clôture du dossier. Le suivi se fait au cas par cas. A SANAD, nous nous intéressons aux spécificités de chaque bénéficiaire. La décision de clôture d'un dossier est prise en commission.

Prise en charge

L'équipe établit un plan d'intervention qui est présenté au bénéficiaire et discuté avec ce dernier pour approbation.

Validation

Les centres SANAD, en collaboration avec le bureau de l'OMCT à Tunis décident ensemble de la validation du dossier. Ainsi, à partir de cette validation, le demandeur de service sera alors considéré comme un «bénéficiaire» du programme SANAD.

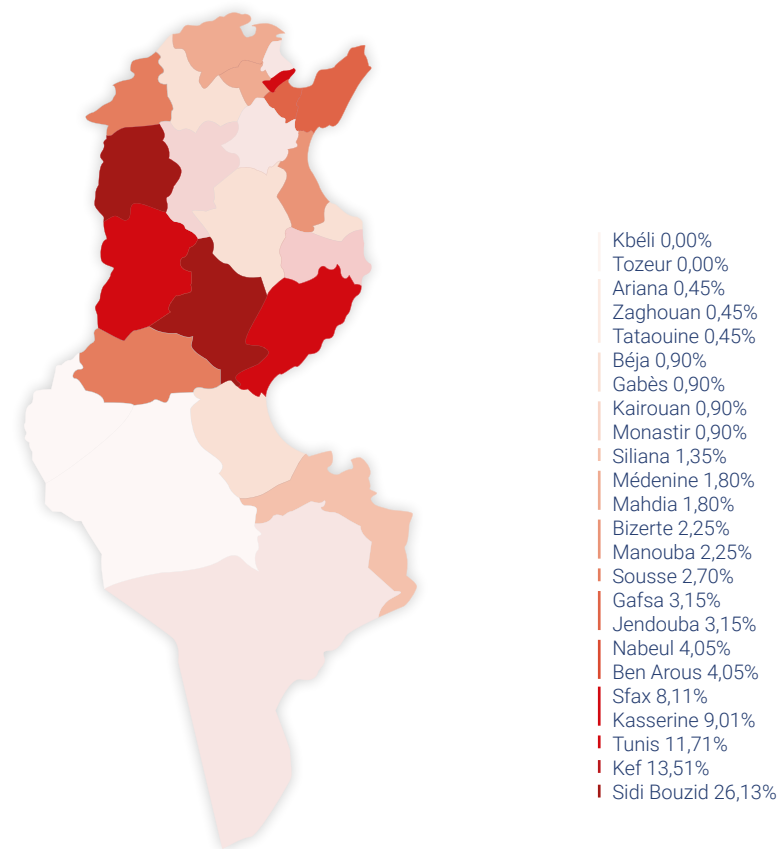


308

Bénéficiaires

Depuis sa création, SANAD a pris en charge 224 victimes primaires et 84 victimes secondaires, à savoir conjoints, famille et enfants. Afin de mieux comprendre le phénomène de torture en Tunisie, il convient d'avoir une représentation de : qui est cette victime primaire ?

La répartition géographique



La répartition géographique des bénéficiaires, et plus particulièrement des victimes primaires de SANAD, montre une forte concentration autour de Sidi Bouzid (26%), le Kef (14%) et Tunis (12%).

Ceci s'explique par la localisation des deux centres SANAD et du bureau central de l'OMCT à Tunis et ne reflètent pas la répartition réelle des victimes de torture et de mauvais traitements.

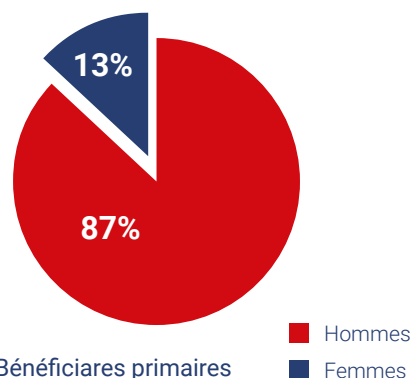
Nous constatons toutefois que les bénéficiaires sont issus de régions et de quartiers connaissant une forte marginalisation.

Nos bénéficiaires expriment souvent avoir vécu une double violation de leurs droits et de leur dignité en tant que citoyen.

« C'est comme si la précarité économique n'avait pas suffi. Il a fallu qu'ils touchent à mon humanité », disent-ils.

Par ailleurs, nos centres ont accueilli deux personnes de nationalité libyenne, qui ont subi la torture dans leur pays suite au changement de régime et qui sont venues chercher une assistance médicale et psychologique en Tunisie.

Le genre

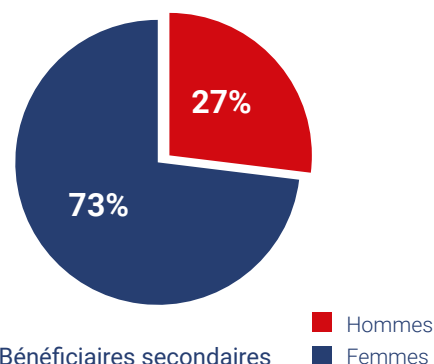


Genre - Bénéficiaires primaires

La majorité des personnes se présentant aux centres ayant subi des actes de torture et mauvais traitements sont à hauteur de 87% des hommes.

Les coordinatrices sociales rapportent en effet que la torture et les mauvais traitements touchent majoritairement ces derniers. Mais elles expliquent également cet écart important par le fait que les femmes ont souvent plus peur de s'exprimer et hésitent à porter plainte.

Les femmes constituent, toutefois, une part im-



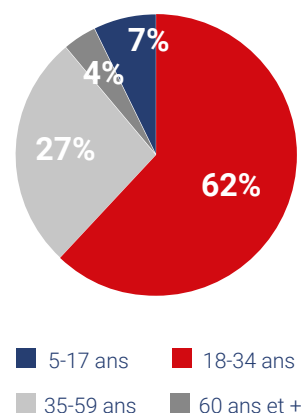
Genre - Bénéficiaires secondaires

portante de nos bénéficiaires. En effet, les bénéficiaires secondaires sont en majorité des femmes, à savoir les conjointes, mères, sœurs ou filles des bénéficiaires primaires. Suite à l'impact du trauma, à la dégradation de l'état de santé psychique et à l'exclusion économique et sociale de leur conjoint ou enfant, ces femmes se trouvent souvent contraintes à remplir un rôle très important dans la famille pour lequel elles ont besoin d'aide et de soutien.

La tranche d'âge

62% de nos bénéficiaires sont âgés de 18 à 34 ans. Ce sont des jeunes qui sont en âge de construire leur vie et leur avenir personnel et professionnel. Avec l'acte de torture ou de mauvais traitements, ces jeunes, avec leurs familles, voient leurs vies brisées et sans espoir de reconstruction. Ils viennent souvent portant en eux l'incapacité de pouvoir faire face à leur situation.

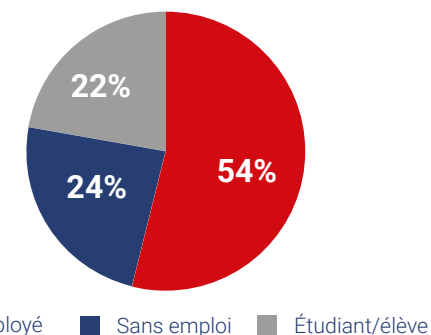
Il convient de relever également que 7% des bénéficiaires de SANAD sont des mineurs.



Le statut socio-professionnel

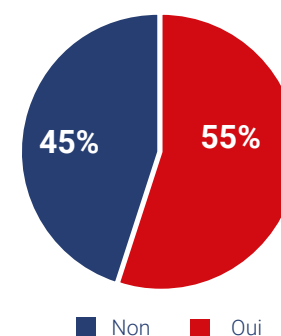
La majorité de nos bénéficiaires fait partie de la classe ouvrière qui comprend pour la grande majorité des « travailleurs journaliers », une classe très vulnérable, socialement et économiquement (54%). Ils sont les plus exposés aux différents types de violations et injustices. Les personnes au chômage et celles dont l'emploi est précaire regroupent alors 78% des bénéficiaires.

Certes, le milieu socio-économique d'une personne ne peut être à lui-seul ni un motif ni une explication pour l'exposition de certaines personnes à la torture ou à n'importe quel autre acte dégradant de la part des agents publics ou des agents sécuritaires mais les chiffres nous montrent que cette population est particulièrement vulnérable.



Par ailleurs, il convient de constater que ces actes ont souvent un impact considérable sur ces personnes ayant même pour conséquence la précarité professionnelle voire la perte d'emploi engendrant des difficultés d'accès à l'aide médicale et sociale nécessaire.

Affiliation et engagement politique



Même si les motifs d'arrestations sont divers, nous ne pouvons en conclure que l'engagement politique et/ou syndical augmente le risque de torture et de mauvais traitements.

55% de nos bénéficiaires affirment avoir subis des mauvais traitements pour avoir exercé leur liberté d'expression ou de mouvement. Durant les dernières années, les motifs d'arrestations ont été différents selon les régimes en place. Nous constatons par contre que l'engagement politique ne se limite pas uniquement à adhérer à un parti politique, mais comprend également l'appartenance et le militantisme dans des mouvements sociaux. C'est surtout une population jeune qui se trouve aux premiers rangs des confrontations éventuelles avec les forces de l'ordre.

Nous constatons également cette dernière année des « nouvelles » victimes. Il s'agit de jeunes personnes faisant l'objet de procédure de signalement. SANAD offre un accompagnement psychosocial essentiel pour faire face à leurs situations.



Assistance sociale¹

Les personnes ayant subi des actes de torture et de mauvais traitements sont en grande souffrance et l'assistance sociale va constituer un élément fondamental dans le processus de réparation. En effet, ces personnes rapportent souvent en premier plan des problèmes de santé auxquels ils ne peuvent faire face faute de couverture sociale adéquate. Par ailleurs, ces situations atteignent les personnes

sur plusieurs sphères à savoir personnelles, professionnelles et familiales et conduisent les coordinatrices sociales à élargir leur champ d'actions sur divers volets tel que l'éducation, la formation professionnelle, le soutien et accompagnement à la recherche d'emploi. En mai 2015, l'OMCT a signé un protocole d'accord avec le Ministère des Affaires sociales qui facilite la coopération et l'accès aux services sociaux.

Droit à la santé

La situation précaire dans laquelle se trouvent les bénéficiaires a souvent pour conséquence l'absence totale de couverture sociale. En collaboration permanente avec les services sociaux, les coordinatrices sociales appuient les bénéficiaires dans leurs démarches pour l'obtention ou le renouvellement d'un carnet de soins, soit gratuitement soit à coût réduit.

Les coordinatrices sociales de SANAD précisent que ce travail est d'autant plus important qu'il permet le renforcement de la victime vers son autonomisation et l'acquisition de ses droits auprès des services publics.

Ce service revêt pour les victimes un caractère symbolique important, en effet cela constitue en quelque sorte une première réparation émanant de l'Etat pour le préjudice qu'ils ont subi.

1.Par soucis de confidentialité, tous les prénoms dans les histoires qui donnent exemple du vécu de nos bénéficiaires ont été modifiés.

Talel

Talel, âgé de 11 ans, est un de nos bénéficiaires de SANAD Sidi Bouzid. Il s'est adressé à nous car il a subi des dommages importants au niveau des yeux et du crâne suite à une bombe lacrymogène qui l'a touché au niveau de sa tête lors d'une manifestation. En collaborant avec la DRAS-Sidi Bouzid et la DPS-Jelma, la coordinatrice sociale a pu aider sa famille à obtenir un carnet de soins, lui permettant ainsi de bénéficier des soins gratuitement.

Sami est bénéficiaire de SANAD Kef depuis 2015. Suite aux conditions de détention, le bénéficiaire a gardé des séquelles psychiques et physiques importantes. Grâce à l'assistance de SANAD, Sami a pu bénéficier d'un carnet de soins et d'une carte d'handicap lui permettant d'accéder aux services sociaux publics auxquels il a droit. Seul, il était incapable de mener ces démarches.

Sami



Droit à l'éducation et/ou à la formation professionnelle

Suite aux différents événements de torture et/ou de mauvais traitements, nous nous trouvons souvent face à des jeunes qui ne peuvent plus reprendre leurs études ou ne peuvent pas s'engager dans un projet de vie, ou face à des enfants qui, suite à la situation familiale, sont en situation d'échec scolaire.

L'assistance sociale va consister à travailler avec le bénéficiaire afin de construire avec lui un projet pour qu'il puisse redevenir acteur de sa propre vie. Ce projet peut commencer par une formation professionnelle ou par la reprise d'études.

Souvent, les enfants des victimes se trouvent dans des situations d'échecs ou d'abandon scolaire. Le travail avec l'établissement scolaire permet à ces enfants de poursuivre leur scola-

rité et d'accéder aux activités parascolaires afin que l'enfant puisse remédier à la rupture de lien.

Les jeunes nous parviennent fréquemment avec une incapacité à se projeter dans l'avenir : la construction d'un projet de vie requiert souvent un travail préalable de formation professionnelle.

La participation des mères aux ateliers de formation, à la recherche d'emploi ou à l'élaboration d'un projet organisés par nos associations partenaires a permis à un certain nombre de nos bénéficiaires femmes d'obtenir un renforcement de capacités indispensable afin de pouvoir jouer désormais ce rôle de soutien familial qui leur incombe.

Renforcer ces femmes, pour leur permettre de retrouver un emploi, c'est renforcer toute la famille.

A l'âge de 15 ans, Yanis a été agressé par les forces de police. Par la suite, l'enfant s'est isolé et a abandonné ses études. La coordinatrice sociale de SANAD a travaillé avec Yanis afin de le convaincre de ne pas baisser les bras. Elle est intervenue auprès de l'administration du collège en lui permettant de poursuivre ses études dans de meilleures conditions.

Yanis

Salem

La situation de son père a fait que Salem, âgé de 3 ans, a présenté de sévères séquelles psychologiques avec des troubles du langage et de la communication. Dans son jardin d'enfant, Salem a été mis à l'écart et considéré comme un enfant souffrant de trouble autistique. La coordinatrice sociale de SANAD a accompagné la famille dans la prise en charge médicale de Salem dont les troubles n'étaient pas liés à des problèmes de santé mais à un vécu traumatique. De plus, le travail social a consisté à accompagner Salem dans la recherche d'un meilleur environnement éducatif dans son village, plus adapté à ses besoins.

Aujourd'hui, Salem est totalement adapté dans son milieu éducatif et a rattrapé son retard de langage.

Dans ce cadre, SANAD a commencé, en collaboration avec son partenaire WES-Kef, à organiser une série de formations qui visent le renforcement personnel et professionnel des femmes, bénéficiaires de SANAD. Ces femmes sont toutes épouses ou mères de personnes ayant subies des actes de torture et de mauvais traitements.

Quatre femmes ont pu participer à cinq modules de formation professionnelle et personnelle dont l'objectif est de les aider à développer des projets professionnels et construire ainsi un projet de vie stable pour elles-mêmes et pour leurs familles.

WES-KEF

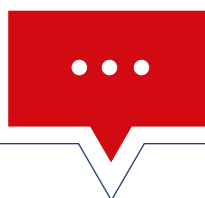


Droit au travail

Très souvent, et suite aux épisodes de torture ou de mauvais traitements, nos bénéficiaires se trouvent dans l'incapacité de retrouver leur situation professionnelle précédente. Dans certains cas, l'isolement, le harcèlement (notamment pour les personnes faisant l'objet de signalement) ou l'absence répétée (lorsqu'ils sont amenés à aller témoigner fréquemment), l'intimidation de l'employeur ou encore des sé-

quelles psychologiques mettent le bénéficiaire dans une situation de chômage et/ou d'incapacité à retrouver du travail. Ceci vient aggraver leur souffrance mais aussi leur colère car cette perte d'emploi contribue plus intensément à leur marginalisation et impacte leur estime de soi. Nous sommes souvent face à des pères de famille qui se sentent bafoués dans leur rôle de père et de soutien familial et en rupture de lien social.

L'accompagnement des bénéficiaires « dans la recherche d'un emploi fixe et digne » est une tâche ardue dans le contexte socio-économique actuel, certes, mais nous sommes conscients que sans elle aucune réparation n'est possible.

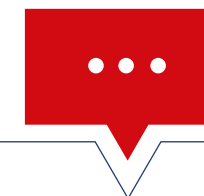


« Mon père est décédé, je suis le seul soutien familial. J'avais un restaurant qui me permettait de subvenir aux besoins de ma famille. Aujourd'hui, j'ai perdu mon emploi et je n'ai plus de quoi vivre ! J'ai surpris ma mère ramassant des bouteilles en plastique pour que nous puissions manger. Je ne me fais pas à cette situation insupportable pour nous tous. »

Maheer

« Auparavant, je travaillais dans un magasin de vente de voilage et rideaux. Suite au harcèlement qui a été infligé à mon employeur, il s'est trouvé obligé de me renvoyer. Sans emploi, je suis devenu difficile à vivre, ma femme a même demandé le divorce. J'ai tout perdu, mon emploi, ma famille, ma vie... »

Habib



« J'étais technicien en climatisation. Après mon arrestation, les nombreuses convocations pour témoignages et confrontations m'ont amené à m'absenter sans raison. Je ne voulais pas que mon employeur ait une mauvaise image de moi. Aujourd'hui, je n'ai plus de quoi me payer mes cigarettes. »

Amine

« Je travaillais comme fonctionnaire dans le secteur public. A cause d'une plainte pour torture que j'ai déposée, je me suis retrouvé face à certaines représailles. Des sanctions m'ont été infligées de la part du conseil de discipline et je risque de perdre mon emploi. »

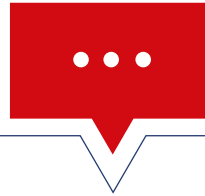
Béchir

« J'ai toujours été le seul à prendre en charge ma famille. Nous vivions déjà dans la pauvreté mais mon travail me permettait au moins de fournir des ressources à ma famille. J'avais une charrette et je livrais des marchandises au marché municipal. Maintenant je n'ai plus rien, on m'a détruit ma charrette, on m'a pris mon seul moyen de survie. Aujourd'hui, je suis incapable de travailler à cause des sévices qu'on m'a infligés. »

Miled

« J'avais un travail digne. J'étais employé auprès du ministère de la culture. Après mon arrestation et à cause de mon agression, j'ai perdu la vue et j'ai donc été renvoyé de mon travail. J'ai même essayé de retrouver mon poste ou un autre qui serait adéquat à mon handicap mais en vain... Je n'ai malheureusement plus rien. »

Hédi



« J'étais employé dans une usine de marbre. Les convocations successives pour témoignage et confrontation me mettaient dans une situation très délicate. Ceci a eu un impact direct sur mon travail qui s'arrêtait à chaque fois qu'on m'appelait à témoigner. J'ai perdu mon emploi, et je me suis alors retrouvé au chômage, sans indemnité, sans vie. »

Nader

« Je m'occupais d'un publinet. J'étais informaticien et j'aimais ce que je faisais. Après mon arrestation et les épisodes de torture, je ne pouvais plus travailler. J'ai essayé de trouver un autre emploi, mais c'était juste des tentatives vaines. »

Mustapha

« J'ai perdu mon travail (dans le domaine des beaux-arts / peinture) à cause des événements de torture que j'ai vécu. Aujourd'hui je me retrouve handicapé et chômeur à la fois ! Je ne peux plus rien faire. Mon ancien employeur ne pouvait plus me donner du travail à cause de mon incapacité. »

Imed



Accompagnement dans les démarches administratives

Suite à une telle atteinte à leur dignité, nos bénéficiaires se trouvent dans l'incapacité de pouvoir s'engager dans un processus fastidieux et difficile pour refaire leurs papiers tels que la carte d'identité, le passeport, la carte d'handicap ou autre... Un accompagnement dans ces démarches est important car parfois nos bénéficiaires doivent retourner au poste de police pour faire certaines demandes ce qu'ils refusent compte tenu de la souffrance que cela leur inflige.

Ils l'expriment ainsi : « Je ne supporte plus de me retrouver face à quelqu'un en uniforme, à un représentant de l'Etat...Des flashback me reviennent et je tremble de tout mon corps. Vous ne pouvez imaginer ce que je vis de l'intérieur ». Engager des procédures pour la reconnaissance

d'un handicap est un travail difficile car il s'agit d'accepter cet état de fait et d'admettre que son état de santé ne lui permet plus de revenir à sa situation antérieure. Bénéficier des avantages sociaux liés à une situation d'handicap est désormais un droit mais si difficile à revendiquer quand l'Etat est lui même responsable de ce handicap.

Les démarches administratives sont souvent un parcours long et difficile où la persévérance des coordinatrices sociales et la qualité des relations qu'elles entretiennent avec les institutions publiques jouent un rôle important. Le contact qu'elles peuvent avoir au préalable avec les institutions leur permet de justifier pourquoi ce citoyen, en particulier, a besoin d'une assistance singulière.

Il s'agit là d'une étape importante dans le processus de réparation, car elle opère comme une reconstruction du lien avec les institutions publiques et donc avec l'Etat.

LA PAROLE AUX COORDINATRICES SOCIALES

”

Autant c'est très difficile pour moi d'être confrontée à une telle injustice, précarité et souffrance...

Autant j'éprouve une grande satisfaction lorsque je peux observer combien un petit changement, même parfois insignifiant pour moi, peut amorcer un changement dans la vie d'une personne qui n'avait plus d'espoir.

Le travail social permet de réhabiliter ces personnes dans la société, de redevenir des citoyens, mais il permet aussi souvent de les réhabiliter dans leur propre milieu familial. Lorsqu'un père retrouve son statut de père, tuteur de sa famille, pouvant subvenir à ses besoins, c'est un début de réparation. La souffrance est là mais la vie se redessine, revient, continue ... et pour moi c'est l'essentiel.

Le travail avec les enfants pour qu'ils poursuivent leur scolarité, qu'ils ne grandissent pas avec cette rancœur d'une vie qui s'est brisée à un moment où ils n'en étaient même pas responsables me paraît très important à la fois à l'échelle individuelle que collective. Je ne peux admettre que des enfants grandissent avec un sentiment de rejet de leurs concitoyens.

“

LA PAROLE AUX COORDINATRICES SOCIALES

”

Plus je suis confrontée à une telle injustice, précarité et souffrance ... plus je me rends compte combien l'impact de la torture affecte une personne... et combien il est important de communiquer sur cette souffrance.

Plus nos réseaux seront forts, plus nous permettrons à nos bénéficiaires de retrouver un équilibre au sein de la société. Nos bénéficiaires attendent certes souvent une reconnaissance juridique du préjudice subi, mais le fait de retrouver leurs droits, c'est à dire le fait que les institutions publiques puissent à nouveau les considérer comme des citoyens « à part entière » est fondamental pour eux. Ceci œuvre comme un début de reconnaissance, c'est pour cela qu'il nous paraît fondamental de renforcer nos liens avec les institutions publiques.

Le travail social comprend ses frustrations certes, mais il permet à la personne qui attend une réparation juridique souvent longue et lourde par ses procédures de retrouver le chemin de la vie.

“



Assistance psychologique

Ce besoin d'assistance psychologique avec les bénéficiaires et leurs familles s'est fait ressentir au fur et à mesure du projet. Dans un premier temps, les centres avaient recours ponctuellement à un psychologue

mais compte tenu de l'importance que revêt ce travail, les centres ont été amenés à développer un partenariat avec Psychologues du Monde-Tunisie.

Victimes primaires

Les bénéficiaires qui arrivent lors des premiers entretiens avec une grande souffrance psychique expriment assez rarement une demande d'aide psychologique. Cependant, nous sommes souvent appelés à recourir à l'aide d'un psychologue et ce pour différentes raisons :

- Le bénéficiaire est dans un état de souffrance tel qu'il ne peut élaborer autour de son vécu sans des débordements émotionnels très importants et nous avons alors du mal à constituer avec lui le récit de ce qu'il a vécu. Le psychologue accompagne alors la victime dans le processus d'élaboration.
- Le bénéficiaire est souvent dans le déni et refuse certains aspects de la prise en charge (psychiatrique). Or il présente souvent des états dépressifs qui peuvent nécessiter jusqu'à l'hospitalisation. L'accompagnement psychologique permet d'aider la personne à recourir aux soins dont il a besoin.
- Lorsque la torture ou les mauvais traitements sont responsables d'un handicap nouveau pour la personne, le psychologue va accompagner cette dernière dans l'acceptation de cette nouvelle situation.

→ Le recours à l'assistance psychologique est également envisagé pour la construction, ensemble, du projet de vie. En effet, l'évaluation des capacités de la personne à s'engager est importante afin de ne pas mettre une nouvelle fois la personne face à une situation d'échec.

→ Le conseil avisé du psychologue nous permet également de savoir si une personne est en mesure d'être confrontée à son histoire, si la médiatisation ou la participation de cette personne à un programme de sensibilisation ne risque pas de la déstabiliser.

Le domaine de la torture et des mauvais traitements a souvent pour conséquence d'attirer certaines pathologies psychiatriques. Les personnes rapportent alors des récits difficiles à analyser par le coordinateur juridique ou social et le recours au psychologue s'avère important pour évaluer son état de santé psychique et la nécessité de référer ou non à une prise en charge psychiatrique.

Victimes secondaires

Les familles nous parviennent désemparées. Elles expliquent ne plus comprendre leur père/mère, leur frère/sœur ou leurs enfants.

Informés ou pas sur les actes de torture subis, ils rapportent que les personnes partageant leur quotidien ne sont plus les mêmes. Elles s'isolent ou deviennent impulsives, voire même agressives dans certains cas. Le psychologue intervient alors dans des prises en charge familiales ou individuelles.

- Ce travail peut consister en un travail de psychoéducation sur les séquelles psychologiques de la torture. Comprendre la « normalité » dans laquelle est leur proche donne un nouvel équilibre familial qu'il peut être difficile à trouver seuls.
- Les familles peuvent elles-mêmes avoir été confrontées lors des arrestations ou des visites en prisons à des situations traumatisantes. Le psychologue intervient alors en assurant un accompagnement psychologique.
- Les familles et plus particulièrement les enfants souffrent souvent d'une stigmatisation importante et d'une rupture de lien social qu'ils ont du mal à comprendre. Le psychologue travaille avec eux afin de sensibiliser les parents et veiller à ce que l'enfant ne soit pas isolé. Mais cette stigmatisation peut aller jusqu'au harcèlement et s'immiscer à l'intérieur de la cellule familiale et conduire

certaines conjointes à envisager la séparation. La personne se trouve alors en grande souffrance car une nouvelle fois séparée de ses enfants.

- Un travail de thérapie familiale et/ou de conciliation familiale est également proposé aux familles. Ce travail est important car à travers une approche systémique, il permet à celle-ci de reconstruire un nouvel équilibre pour le bien de tous.
- Les enfants rapportent souvent un sentiment d'injustice et d'incompréhension, ils se sentent perdus dans des problématiques graves d'adultes auxquelles ils répondent par de la violence soit à l'égard des autres soit à l'égard d'eux-mêmes. Les difficultés scolaires se font ressentir et nous veillons à ce que l'enfant ne soit pas une nouvelle fois en échec.
- Les enfants rapportent souvent un sentiment d'injustice et d'incompréhension, ils se sentent perdus dans des problématiques graves d'adultes auxquelles ils répondent par de la violence soit à l'égard des autres soit à l'égard d'eux-mêmes. Les difficultés scolaires se font ressentir et nous veillons à ce que l'enfant ne soit pas une nouvelle fois en échec.
- Tout en étant conscient des difficultés et des enjeux que cela représente, nous nous engageons activement à préserver au mieux les enfants des atteintes narcissiques qui atteignent leur famille.

Groupes de paroles

L'expérience de mener des groupes de paroles pour les victimes de torture et de mauvais traitements ou pour leurs familles est une expérience unique initiée par les centres SANAD.

Afin de pouvoir mener ces groupes de paroles, des formations à l'attention des psychologues des CDIS et des coordinateurs juridiques et sociaux de nos centres ont été organisées avec l'association « Room to Heal » afin de pouvoir bénéficier de leur expertise en la matière. Cette formation s'est poursuivie par un travail de supervision sur une période de deux années afin d'accompagner au mieux cette expérimentation.

Ainsi, deux groupes de paroles ont été organisés :

Le premier groupe à Sidi Bouzid est composé de 8 femmes (mères, femmes et sœurs de victimes primaires). Durant 16 séances, ces femmes de convictions différentes et de personnalités diverses ont pu se rassembler autour d'une même cause et s'apporter mutuellement du soutien.

Le second groupe s'est réuni à Tunis, composé de 9 femmes, toutes

mères d'anciens ou d'actuels détenus, bénéficiaires du programme SANAD. Lors des premières séances, il n'y avait pas une grande compréhension du concept mais très vite les participantes ont pu y percevoir l'intérêt et le réconfort qu'offre cet espace d'échange. Au fur et à mesure des 15 séances durant lesquelles il s'est réuni, ce groupe est devenu très dynamique et solidaire.

Les thématiques évoquées dans ces groupes de paroles sont pour l'essentiel : leurs ressources internes pour faire face à leurs conditions socio-économiques, les conditions de détention, la collaboration avec les institutions et les associations, les séquelles psychologiques, le besoin de renforcement en capacité, etc... Les participantes sont toujours en demande de la poursuite de ces échanges qui constituent désormais pour elles le seul espace où elles peuvent extérioriser leur souffrance sans risque de stigmatisation ni d'empathie excessive voire de pitié et de stigmatisation positive.

Ensemble, elles ont pu donner du sens à des situations où souvent il est difficile d'en donner...

Supervision

Au fur et à mesure, un besoin de supervision des équipes s'est fait ressentir. En effet, nous avons pris conscience combien la confrontation au quotidien des équipes à des vécus de souffrances extrêmes, de grande colère vis-à-vis de l'Etat, pouvait affecter les membres de l'équipe SANAD personnellement, dans leur vie fami-

liale, et secondairement impacter leur travail. Ainsi, dans un premier temps, des supervisions individuelles mensuelles ont été prévues puis un besoin de supervision groupale a été exprimé et mise en œuvre. Cette supervision groupale regroupe l'ensemble de l'équipe SANAD toutes les 6 semaines.

Individuelle

La supervision individuelle a permis aux personnes travaillant dans les centres d'élaborer autour de l'impact émotionnel qu'ont les récits de torture et de mauvais traitement sur eux. Cet exercice permet un travail sur soi et sur cette empathie « suffisamment bonne » que le professionnel se doit d'avoir quand il travaille avec une telle population.

La supervision a pour objectif à la fois d'éviter une trop forte adhésion aux problématiques rencontrées et d'éviter la normalisation voire la banalisation des récits au fil du temps.

Il est important pour le programme que les bénéficiaires soient toujours écoutés et pris en charge dans leur singularité et d'éviter les généralisations. Les échanges mensuels avec le psychologue permettent ce recul.

L'espace de supervision est un espace d'élaboration autour du ressenti afin d'éviter les conséquences psychiques voire même physiologiques du traumatisme vicariant.

Groupale

Il convient de préciser que le personnel de SANAD, jeune pour la plupart et intervenant dans des régions où la présence d'autres ONG de défense des droits de l'Homme est moins importante qu'à Tunis, est confronté à plus de pressions de leur entourage et de leur environnement.

De plus, le contexte de « lutte contre le terrorisme » d'une part et de transition démocratique et d'instabilité politique d'autre part contribuent à la fragilisation des équipes.

Ainsi, l'espace de supervision groupale permet aux équipes d'échanger à la fois sur leurs ressentis, leurs émotions mais également leurs doutes et leurs peurs en matière de sécurité.

Les équipes se sont également agrandies et renouvelées à travers ces trois années et cet espace de supervision devient également un lieu où la personne qui arrive peut-être soutenue et encadrée dans ses difficultés, ses craintes mais aussi ses premières expériences traumatisantes.

LE MOT DE LA PSYCHOLOGUE

”

Face à l'indicible que représente souvent la torture et les mauvais traitements, le rôle du psychologue qui cherche l'élaboration, le soin par les mots et la construction par l'échange est important. Les centres SANAD donnent au psychologue sa place en ce sens qu'il n'est pas un simple professionnel de la santé mentale auquel ils réfèrent un « patient ». Le psychologue intervient dans la co-construction avec l'ensemble de l'équipe (sociale, juridique, communication et sensibilisation) et le bénéficiaire de son projet de vie.

La torture induit certes des troubles psychiques et de la pathologie mentale souvent sévères. Cependant, lorsque la pathologie occupe toute l'attention de l'aidant, nous courrons le risque de cristallisation dans la pathologie et dans le statut de victime. Notre défi et notre travail au quotidien est de rendre ces personnes actrices de leur propre vie, autonomes et libres. Cette vie que la société à un moment donné a cherché à briser, il est important de pouvoir la restituer à la personne afin qu'elle poursuive sa vie comme un citoyen à part entière.

Les victimes de torture que nous rencontrons en Tunisie nous décrivent souvent un parcours « du combattant » pour faire valoir leurs droits avec des prises en charge juridiques, médicales, psychologiques et sociales non coordonnées ou éclatées à travers divers partenaires. Ils errent d'une association à l'autre, d'une institution à l'autre avec beaucoup d'attentes mais avec la difficulté d'avoir à raconter, à chaque rencontre, une nouvelle fois leur histoire. Seuls les centres SANAD offrent cette prise en charge holistique qui, du point de vue du bénéficiaire, est si importante. Elle offre cet espace de réparation globale si important pour eux. Ils se sentent à l'aise pour exprimer l'ensemble de leurs difficultés sans culpabilité compte tenu de l'expertise des centres. Enfin, j'aimerais exprimer combien le travail de supervision des équipes est important et unique en Tunisie.

En effet, aucune institution en Tunisie n'offre cette bienveillance à l'égard de son personnel.

C'est pour moi un maillon non visible mais qui explique en grande partie la qualité des prestations offertes aux bénéficiaires.

“



Assistance médicale²

La prise en charge médicale est l'une des prestations les plus importantes fournies par SANAD. Nos coordinatrices sociales rapportent que la majorité des bénéficiaires qui les sollicitent ont besoin d'un appui pour accéder aux soins médicaux pour diverses raisons. La première raison vient du fait que, ne pouvant évoquer aisément les sévices subis, ils s'adressent généralement à leur médecin traitant sans faire référence au traumatisme, ce qui engendre un biais dans la prise en charge médicale. La seconde raison, comme nous l'avons mentionné plus haut, c'est que nos bénéficiaires sont souvent sans couverture sociale et ne peuvent faire face aux dépenses de santé qui sont souvent très élevées à cause de l'importance du traumatisme. L'assistance médicale a permis d'accompagner des personnes qui, suite à leur traumatisme, se sont trouvées dans le coma ou nécessitant des opérations chirurgicales lourdes.

Il faut en effet souligner que les séquelles physiques suites aux épisodes de torture et de mauvais traitements sont considérables pouvant aller

jusqu'à causer des traumatismes et des invalidités partielles ou totales. Certains rapportent même des incapacités et des problèmes sexuels suite aux sévices subis engendrant pour certains l'isolement et la rupture de tout lien social.

Ainsi, l'importance de la réhabilitation de ces personnes s'impose. Le volet de l'assistance médicale se base sur l'idée d'accompagner les bénéficiaires qui ont besoin d'une ou plusieurs interventions médicales ou d'une réhabilitation pour faciliter leur réinsertion familiale et sociale. La longueur du processus ainsi que les coûts élevés du traitement découragent les bénéficiaires qui sont essentiellement des jeunes ayant perdu tout espoir en une vie ordinaire après ce qu'ils ont vécu. Les coordinatrices sociales jouent donc un rôle crucial à ce niveau. Elles ne suivent pas uniquement l'évolution des cas des bénéficiaires mais elles les orientent, et elles interviennent auprès des hôpitaux, médecins ou centres de réhabilitation publics ou, dans certains cas, privés.

Institutions publiques ou privées ?

En premier recours, les centres SANAD orientent toujours les bénéficiaires vers **les services médicaux publics**. Ceci revêt pour nous et pour le bénéficiaire une symbolique importante car cette prise en charge par le secteur public constitue en soit une étape importante dans la réparation. C'est uniquement dans les cas de grande nécessité ou d'urgence que l'orientation se fait vers des institutions privées.

Lorsque les coûts de traitement s'avèrent élevés, les coordinatrices sociales de SANAD font un travail d'accompagnement des familles auprès de l'administration des institutions publiques ou privées pouvant aller jusqu'à l'exonération des frais.

Le travail effectué par les coordinatrices sociales au niveau de l'assistance médicale peut aller jusqu'aux questions logistiques pour assurer une meilleure prise en charge médicale et qui respecte la spécificité des cas des bénéficiaires. Elles peuvent, si cela est nécessaire prendre en charge les frais de location de voitures, ou même d'ambulance pour que les bénéficiaires puissent se déplacer dans les meilleures conditions.

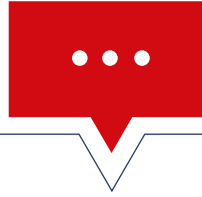
Les coordinatrices sociales de SANAD, essaient toujours d'être en étroite coordination avec les différents prestataires de services pour assurer une prise en charge optimale des bénéficiaires.

Miled

Miled était impliqué dans une affaire de droit commun et condamné à 8 mois de prison. Les agents l'ont emmené de force au district de sureté de Sbeitla où il a été agressé violemment. Il a été transféré à l'hôpital de Kasserine où il est resté 75 jours. Miled est sorti de l'hôpital ayant perdu la vue et paralysé au niveau des deux jambes et du bras gauche avec une distorsion au niveau du crâne. A sa sortie, un certificat médical lui donne droit à 180 jours de repos et atteste des traces de torture.

7 mois plus tard, l'équipe de SANAD a pris connaissance du cas de Miled et pris contact avec sa famille. Miled est aujourd'hui bénéficiaire du programme SANAD. La coordinatrice sociale a mis en place un plan d'intervention multidisciplinaire avec une grande attention portée à sa situation de santé. SANAD a aussi facilité une intervention neurochirurgicale et orthopédique à Tunis. Aujourd'hui, Miled peut désormais marcher, utiliser son bras gauche et a recouvert la vue.

² Par soucis de confidentialité, tous les prénoms dans les histoires qui témoignent du vécu de nos bénéficiaires ont été modifiés.



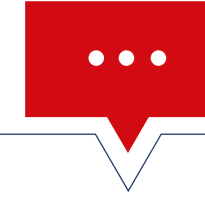
Iheb a été arrêté dans le cadre d'une affaire de droit commun. Suite à son agression par des agents de police lors de son arrestation, Iheb a perdu complètement la vue.

Depuis 2014, SANAD a commencé de prendre en charge Iheb qui a dû subir 7 interventions chirurgicales pour pouvoir récupérer enfin une vue partielle.

La coordinatrice sociale a accompagné Iheb tout au long du processus de traitement médical pendant une période de deux ans. Avec l'appui du Fonds des Victimes de l'OMCT à Genève, SANAD a pris en charge les frais des opérations, de la réhabilitation et même les frais de transport qui ont été nécessaires pour le bénéficiaire. La coordinatrice sociale a assuré son rôle d'orientation et n'a pas hésité à intervenir auprès des hôpitaux publics et privés pour permettre à Iheb d'avoir un service adéquat à son cas. Aujourd'hui, Iheb a pu reconstruire sa vie et il vient de se marier.

Lors d'une descente de la police à son domicile, Halima âgée de 65 ans, et dont aucun proche n'est recherché, a reçu des tirs de balles dans son épaule ce qui a nécessité deux interventions chirurgicales importantes. Après trois mois de traitements à l'hôpital, Halima a eu une facture qui dépassait les 4000 dinars. Compte tenu des circonstances et de sa situation financière, Halima était dans l'incapacité de payer les traites que l'hôpital lui a demandé de signer.

SANAD a pu intervenir pour trouver une solution avec l'administration publique et Halima a pu bénéficier d'une exonération totale des frais. Notre travail a dépassé le simple suivi de la demande d'exonération et du plaidoyer auprès de l'administration, nous l'avons également accompagné pour qu'elle puisse bénéficier d'une rééducation appropriée dans son village.



Moustapha, bénéficiaire de SANAD, a été arrêté dans une affaire de droit commun dans un village à trois heures de route au nord-ouest de la capitale. Lors de son arrestation, il a été agressé par des policiers puis transféré à l'hôpital Rabta à Tunis. Il y a passé plus de 6 mois dans le coma et a subi plusieurs interventions chirurgicales au niveau des poumons et du cerveau. A sa sortie de l'hôpital, la facture présentée à la famille s'élevait à 29.000 TND. Or ils étaient dans l'impossibilité de payer, voire de signer des traites sur ce montant. C'est ainsi que la coordinatrice sociale de SANAD est intervenue pour que Moustapha puisse bénéficier d'une exonération totale des frais.

Après sa sortie de l'hôpital Rabta, la coordinatrice sociale de SANAD a accompagné Moustapha et sa famille vers l'acceptation d'un suivi au sein d'une institution spécialisée en orthopédie (Hôpital Kassab) où il a passé 3 mois en réhabilitation. Moustafa est à ce jour en fauteuil roulant, il est rentré chez lui et la coordinatrice sociale a pu obtenir d'une association locale membre du réseau une prise en charge à domicile par un kinésithérapeute. SANAD a pris en charge toutes les dépenses relatives aux analyses, aux traitements et aux frais de transport nécessaires de Moustafa. Pendant toute la période de convalescence, Sanad, conscient de l'importance du soutien familial, a couvert également les frais de déplacement de la famille à Tunis.

Iyadh a été agressé par les forces sécuritaires lors des événements d'El Kamour. Son état de santé a nécessité un transfert urgent de l'hôpital de Tataouine à Sfax. Après un mois dans le coma et plusieurs interventions, Iyadh a été contraint de signer des traites pour un montant de 2.680 TND. Dans l'impossibilité de les payer, Iyadh a contacté la coordinatrice sociale de SANAD pour conseil et accompagnement. La coordinatrice sociale de SANAD a proposé de constituer un dossier d'exonération auprès du Gouverneur qui a pris en charge le paiement de la facture de l'hôpital.

Depuis, SANAD a pu suivre le cas de Iyadh et l'accompagner dans un programme de réhabilitation qui a lui permis aujourd'hui de retrouver un emploi. Ce mois de janvier 2018, Iyadh vient de percevoir son premier salaire.



Assistance juridique

Aussi important que l'assistance sociale, le volet d'assistance juridique consiste en l'accompagnement des bénéficiaires au niveau judiciaire pour les aider à avoir accès à la justice afin de revendiquer leurs droits. Lorsqu'un bénéficiaire nous sollicite, le coordinateur juridique de SANAD se charge de suivre l'évolution de son affaire. SANAD prend en charge toutes les dépenses et frais qui y sont relatifs.

Un dossier juridique relatif à l'affaire du bénéficiaire est constitué. SANAD désigne un avocat ou une avocate, qui appartient au réseau développé au fil des années. L'avocat désigné dépose ainsi la plainte et suit l'affaire jusqu'au jugement

définitif. SANAD accompagne le bénéficiaire et coordonne avec l'avocat tout au long des procédures. Il importe de préciser que le réseau d'avocats de SANAD est composé d'une vingtaine d'avocats répartis sur tout le territoire tunisien. La désignation de l'avocat se fait alors selon la proximité géographique et selon le lieu de résidence du bénéficiaire.

Le travail juridique des coordinateurs ne se limite pas au simple suivi des dossiers. En effet, il y a toujours un travail de coordination avec le département juridique de l'OMCT qui s'effectue en parallèle avec le suivi des dossiers. Il s'agit d'un travail de documentation et d'analyse ce qui donne

plus d'efficacité au volet juridique. A travers des réunions régulières portant sur les aspects de plaidoyer, mobilisation et stratégie, notre équipe cherche à obtenir des jugements qui soient proportionnels aux crimes commis.

Malgré les efforts entrepris par SANAD, notamment en soumettant des plaintes dès que possible, et en assurant un suivi régulier et rigoureux avec les avocats et les tribunaux, certaines difficultés demeurent encore. La lenteur des procédures au niveau judiciaire est l'une des difficultés les plus récurrentes. L'infrastructure faible, la

mauvaise gestion administrative du service judiciaire et le manque des ressources humaines adéquates par rapport au nombre croissant d'affaires sont les plus importantes raisons qui contribuent à la lenteur des procédures.

Néanmoins, et malgré ces difficultés, le rôle de SANAD au niveau de l'avancement des dossiers juridiques est crucial. Le travail d'assistance directe juridique permet aux victimes d'oser porter plainte et de vouloir obtenir justice, bien qu'ils subissent toujours des représailles de la part de leurs agresseurs.

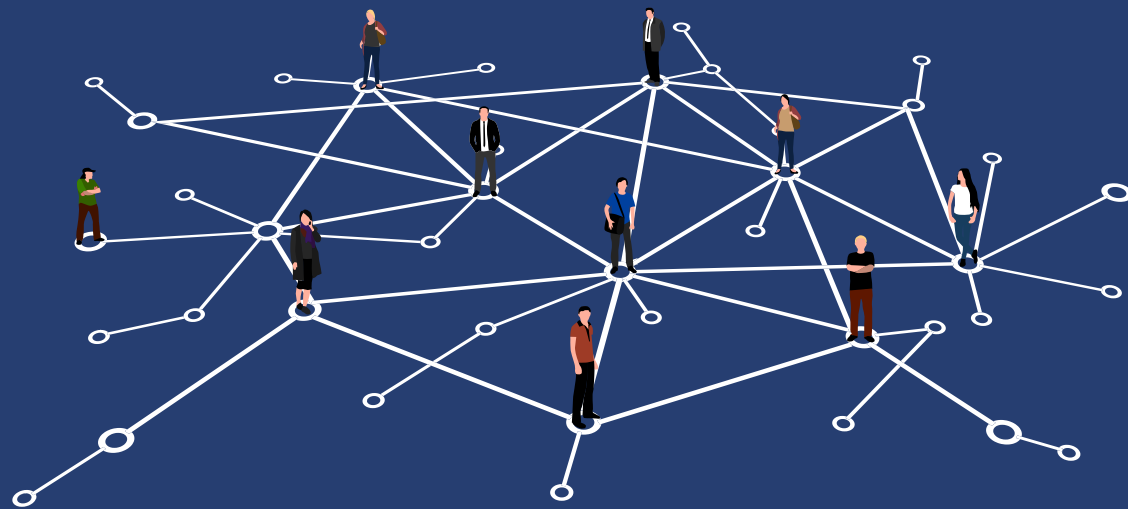


SANAD et Plaidoyer

Compte tenu des différents défis auxquels fait face SANAD aujourd'hui, le bureau de l'OMCT a décidé de solliciter, en plus de l'engagement et l'expertise de son réseau d'avocats et de son staff juridique, l'appui de ses partenaires au sein de la société civile locale et internationale ainsi que les opportunités de médiatisation et de plaidoyer pour la lutte contre l'impunité.

Pour concrétiser cela, notre bureau, à travers le programme SANAD, a lancé un programme de « litige stratégique » (strategic litigation). Notre objectif durant l'année 2017 était d'arriver à au moins une condamnation pour torture, mauvais traitements ou violence perpétrée par un fonctionnaire public.

En novembre 2017, SANAD a pu finalement obtenir trois condamnations en faveur de nos bénéficiaires. Tous les jugements ont été prononcés selon l'article 101 du Code Pénal pour violence perpétrée par un fonctionnaire public.



Travail de mise en réseau

Le travail holistique ne peut se faire seul, il nécessite un effort de mise en convergence des efforts de l'ensemble des parties prenantes. Afin de mieux œuvrer ensemble, le renforcement en capacités des groupes de professionnels est au cœur de notre lutte contre la torture. Notre objectif est à la fois de donner plus d'outils aux psychologues, travailleurs sociaux, avocats et associations, pour venir en aide aux survivants de la torture et de mauvais traitements, mais aussi de leur permettre de devenir des acteurs en matière de prévention.

L'objectif est de créer des équipes multidisciplinaires, agissant chacune dans son domaine de compétence pour optimiser la réhabilitation des victimes qui fait intervenir plusieurs acteurs. Le renforcement de capacité assure aussi une sensibilisation et une prise de conscience des professionnels par rapport à l'ampleur de ce fléau et l'envergure de son impact sur l'individu et sur la société entière.

Avocats

La majorité de nos bénéficiaires cherchent essentiellement un recours juridique face à l'injustice qu'ils ont subie. L'inefficacité et la lenteur de l'administration judiciaire demeurent l'un de nos principaux défis. Le soutien des avocats militants et bien formés est essentiel dans le processus de réparation et de réhabilitation. A travers des formations, des coachings et des réunions de coordination régulières, nous développons nos compétences, discutons de stratégies et renforçons notre réseau.

- 2013** : Documentation de cas de torture et des standards internationaux
- 2014** : Accès à la justice transitionnelle
- 2015** : Recours devant le tribunal administratif
- 2016** : Coaching et accompagnement
- 2017** : Stratégies pour lutter contre l'impunité

Travailleurs sociaux

Les travailleurs sociaux sont en première ligne du travail avec les groupes vulnérables et les victimes de violations graves des droits de l'Homme telles que la torture et les mauvais traitements. En mai 2015, l'OMCT a signé un protocole d'accord avec le ministère des Affaires sociales et travaille depuis en étroite collaboration avec les structures régionales du ministère sur l'assistance directe, les formations conjointes et le développement de nouvelles méthodes de travail comme l'application d'une approche expérimentale avec des groupes de bénéficiaires.

- 01-2015** : Prise en charge sociale des victimes de torture
- 06-2015** : Justice transitionnelle – information et orientation
- 09-2015** : Formation par l'expérimentation sur 18 mois en modération des groupes de parole
- 11-2015** : Prise en charge des victimes de violence interhumaine
- 2016-2017** : Echange régulier avec l'administration, les structures régionales ainsi que la continuation du travail avec les groupes de parole

Psychologues

En 2017, l'OMCT a conclu un partenariat stratégique avec l'organisation « Psychologues du Monde-Tunisie » (PDM-T). Le besoin de professionnels formés et engagés dans tout le pays a incité les deux organisations à investir dans un cycle de formations pour renforcer les capacités de PDM-T et de SANAD en matière d'assistance psychologique professionnelle aux victimes de torture et de mauvais traitements qui peut désormais se faire là où les bénéficiaires résident.

2017 : Cycle de formation réalisé par PDM France

2017 : Formation en Analyse de la pratique et supervision groupale avec l'organisation Room to Heal de Londres

Associations spécialisées

En 2017, les centres SANAD au Kef et à Sidi Bouzid ont organisé des ateliers d'échanges croisés sur la réhabilitation avec les associations spécialisées. Les ateliers ont fourni un espace de réflexion et de réseautage entre les associations locales dans les régions, notamment sur la prise en charge pluridisciplinaire des victimes des violations des droits de l'Homme.

2017 : Ateliers de réseautage dans le centre/sud et le nord-ouest.

Mise en place d'un réseau associatif travaillant sur la réhabilitation des personnes vulnérables (nord-ouest)

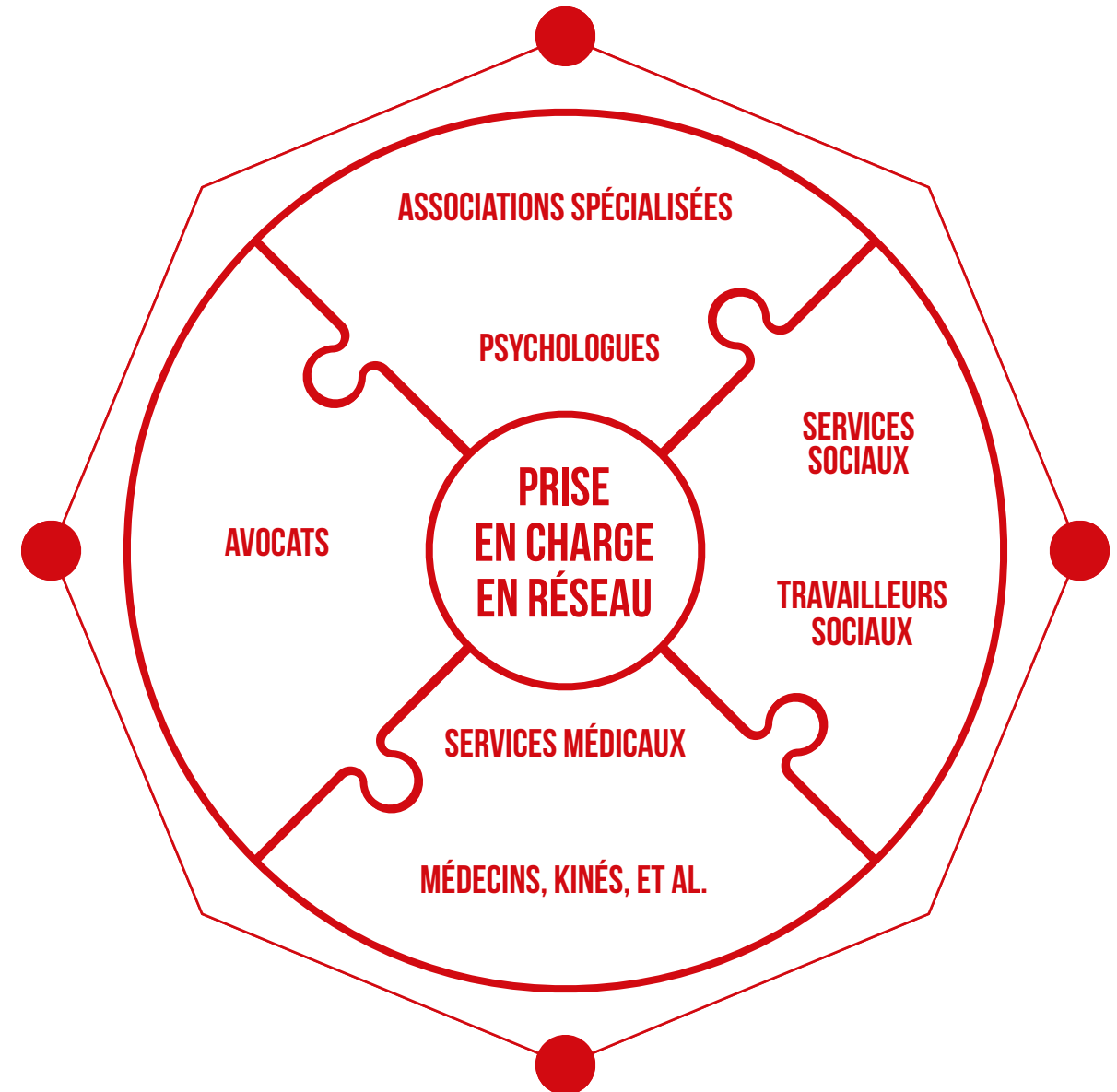
Autorités judiciaires & policières

Rôles et responsabilités des différents groupes professionnels durant les procédures judiciaires dans les affaires de torture et de mauvais traitements (police judiciaire, magistrats, avocats, médecins légistes).

2014 : Tabarka et Sousse

2015 : Djerba et Tunis

2016 : Sidi Bouzid et Kef



LE MOT DE LA COORDINATRICE DES CENTRES



Le premier objectif de SANAD a toujours été de mieux répondre aux attentes et besoins de nos bénéficiaires. Nous avons toujours été convaincus que ceci ne pourrait être réalisé qu'à travers un réseau de partenaires qui a pu évoluer en nombre et en implication à travers les années. Nos partenaires sont divers. Essentiellement, ce sont des institutions publiques, des organismes privés et des associations. La diversité de nos partenaires constitue l'un des traits les plus marquants de notre multidisciplinarité dans la prise en charge des victimes de torture et de mauvais traitements. Notre collaboration avec l'administration publique, à savoir les ministères et autres institutions étatiques qui y sont liées, est régie, dans un cadre officiel, par des protocoles et des accords. Cela assure une prise en charge plus effective, permettant l'accès des victimes de torture et de mauvais traitements à leurs droits sociaux et économiques et à une réparation des préjudices subis. Nous travaillons également avec la Direction générale des prisons et de la rééducation (DGPR) afin de pouvoir assurer un suivi régulier des différentes situations de nos bénéficiaires dans les prisons et leur condition de détention.

SANAD a aussi pu construire un réseau de médecins spécialistes qui nous aident aujourd'hui au niveau de l'assistance médicale, et surtout dans la prise en charge des cas urgents des certains de nos bénéficiaires. En ce qui concerne des associations, l'OMCT a signé une convention de partenariat avec l'association Psychologues du Monde-Tunisie (PDM-T) dont le but est d'assurer une meilleure prise en charge psychologique pour nos bénéficiaires et leurs familles, dans toutes les régions de la Tunisie.

Nous apprécions travailler en réseau avec d'associations réparties sur toute la Tunisie. On peut dans ce cadre évoquer le travail très important fait en collaboration avec Nebras dans la prise en charge psychologique des victimes et celui que l'on commence à avoir avec le centre Balsam. L'ATFD et l'AFTURD sont des associations avec lesquelles nous travaillons en matière de prise en charge juridique des victimes secondaires qui sont essentiellement des femmes. Nous avons une belle collaboration avec l'association Beity dans le cadre de la réinsertion sociale des femmes vulnérables. Il importe à ce niveau d'évoquer qu'aujourd'hui un projet de charte de collaboration est en cours de préparation pour être mis en place entre diverses associations dans les régions du pays qui travaillent sur la prise en charge des personnes vulnérables.



Remerciements

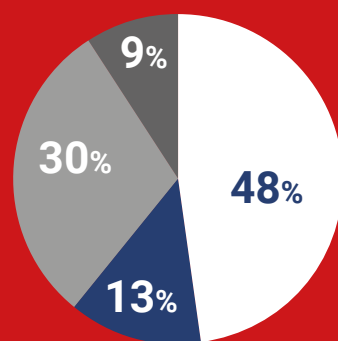
Notre travail avec divers partenaires nous a réellement aidé à nous former et à étendre notre champ de compétences et de services offerts. SANAD, n'aurait jamais été le même sans la collaboration avec nos partenaires. Nous sommes convaincus de l'importance des réseaux que nous avons pu construire au fil des années, et nous espérons avoir encore de plus étroites liens avec des partenaires étatiques et associatifs dans l'avenir. Leur engagement et leur expertise est essentielle à notre mission.

Challenges

Nous pensons qu'une formalisation de ces liens, notamment avec les partenaires publics, s'impose aujourd'hui. Ceci permettra d'avoir une meilleure coordination et par conséquent des résultats plus efficaces à tous les niveaux. Nous souhaiterions voir les acteurs locaux et régionaux s'impliquer encore plus dans ce processus de prise en charge et devenir des partenaires privilégiés en matière de prévention.

Conclusions

Dans le cadre du programme d'assistance directe SANAD, à peu près la moitié des dépenses est investie en assistance et accompagnement juridique. L'assistance sociale, psychologique et médicale prend l'autre moitié. Or à l'heure actuelle, les résultats du travail d'accompagnement psycho-social pour les bénéficiaires sont beaucoup plus tangibles que l'avancement des dossiers juridiques. C'est à travers une approche holistique que la victime de torture et sa famille peut récupérer une nouvelle perspective de vie. La réhabilitation ne peut être conçue que comme une mosaïque d'interventions ayant pour objectif premier une ré-humanisation et une reconstruction des liens sociaux nécessaires à tout individu.



■ Frais juridique ■ Médicale ■ Psychologique ■ Sociale

La prise en charge des victimes de torture et de mauvais traitements nécessite une intervention globale, pluridisciplinaire et multisectorielle de tous les acteurs étatiques et non-gouvernementaux spécialisés. Malgré les similarités qui peuvent être relevées dans le déroulement des actes de torture et de mauvais traitements, le vécu des victimes primaires et secondaires est singulier et requiert des réponses sur mesure et coordonnées. La réparation et la réhabilitation de ces victimes est l'obligation de l'Etat. La société civile joue aujourd'hui un rôle important d'accompagnatrice dans les démarches des citoyens et citoyennes violenté-e-s et dérobé-e-s de leurs droits dont l'objectif est la réparation pour le mieux vivre ensemble.

L'assistance sociale contribue au mieux-être des bénéficiaires à travers une bonne identification et hiérarchisation de leurs besoins. Afin de mieux répondre aux sollicitations des bénéficiaires la coordinatrice sociale travaille en étroite collaboration avec plusieurs services publics et associatifs. Ainsi, l'assistance sociale comprend une ou plusieurs des prestations suivantes :

- Facilitation des procédures auprès de l'administration publique ;
- Orientation aux services médicaux (psychiatriques ou autres...) ;
- Accompagnement psychologique pour les bénéficiaires et leurs familles ;
- Accès aux services d'autres associations d'une manière coordonnée et efficiente.

En effet, la prise en charge sociale effectuée par nos deux coordinatrices au Kef et à Sidi Bouzid a permis la concrétisation de plusieurs résultats positifs sur le niveau interne et externe, à savoir,

- La mise en œuvre d'une assistance directe et multidisciplinaire au niveau social, médical, psychologique et juridique pour nos bénéficiaires ;
- La constitution d'un réseau d'experts et des groupes professionnels (avocats, médecins, psychologues, etc.) avec une riche expertise et une certaine efficacité ; L'expérience et le savoir de l'équipe SANAD mis à disposition d'un plaidoyer auprès des décideurs et d'une sensibilisation auprès d'un plus large public.

Le profil des bénéficiaires évolue et demande toujours plus de créativité de la part des centres. En effet, aujourd'hui, les personnes faisant l'objet de signalement expriment une demande d'aide particulière mais dont la finalité est toujours de vivre mieux dans leur environnement.

Notre défi est, et sera toujours, de transformer le vécu d'injustice et la violence intérieure émanant de l'atteinte narcissique en une énergie de vie par l'accompagnement des personnes dans des projets de vie singuliers.

D'autres défis persistent, tels que le renforcement de la coopération et la coordination entre toutes les parties prenantes par la conclusion d'accords de partenariat qui pourront contribuer à plus d'effectivité et d'efficience.

Recommandations

- Renforcer la coordination entre les ministères concernés ainsi qu'entre l'administration et la société civile afin de fournir une assistance holistique, adéquate et efficace aux victimes primaires et secondaires de torture et de mauvais traitements.
- Garantir le droit à la santé pour les victimes de torture et de mauvais traitements, en assurant l'accès, en temps utile, à des soins de santé acceptables et d'une qualité satisfaisante.
- Œuvrer pour l'amélioration des activités de réhabilitation et de réinsertion des victimes et leurs familles.
- Œuvrer pour la prise de conscience de l'importance d'un accompagnement psychosocial professionnel spécifique pour les personnes ayant subies des actes de torture ou mauvais traitement et leurs familles afin d'éviter que certains traumatismes ne persistent dans l'inter et le trans-générationnel.
- Renforcer les compétences techniques de tous les groupes professionnels et tous les acteurs en lien avec les victimes de torture et leur entourage ; Faciliter l'accès à une supervision psychologique pour tous les travailleurs de première ligne.
- Œuvrer pour mieux se rapprocher (géographiquement) des victimes de tortures et de mauvais traitements par la création de réseaux régionaux en coordination directe avec les centres SANAD.
- Renforcer tous les acteurs susceptibles d'agir en matière de prévention et les sensibiliser sur l'importance du coût social de la torture et des mauvais traitements en Tunisie.



Bureau de l'OMCT à Tunis

Immeuble le National
2ème étage - Apt n° 325
2, av. de France
Tunis 1000
Tél : 71 322 561

www.omct-tunisie.org

Centre SANAD au Kef

Espace Zoghlemi
1er étage - Apt n°2
Av. Mongi Slim
Le Kef 7100
Tél : 78 223 022

Centre SANAD à Sidi Bouzid

Immeuble Diar El Khalil
3ème étage - Apt n° 11
Rue l'Union Maghreb arabe
Sidi Bouzid 9100
Tél : 76 62 57 55